

*Proposition présentée par les députés :*

*M<sup>mes</sup> et MM. François Lefort, Jean-Michel Bugnion, Sarah Klopmann, Sophie Forster Carbonnier, Boris Calame, Frédérique Perler, Delphine Klopfenstein Broggin, Yves de Matteis*

*Date de dépôt : 8 février 2016*

## **Proposition de motion pour réduire la pollution aux particules fines**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève  
considérant :

- la pollution de l'air récurrente à Genève ;
- la problématique récurrente des émissions de particules fines ;
- la volonté réitérée du Conseil d'Etat de s'engager pour une réduction de cette pollution ;

invite le Conseil d'Etat

- à proscrire l'achat de véhicules fonctionnant au diesel dès maintenant au sein de l'Etat, à l'exception des cas où il n'existe aucune alternative ;
- à proscrire l'achat de véhicules fonctionnant au diesel dans les établissements publics autonomes, à l'exception des cas où il n'existe aucune alternative ;
- à demander aux TPG de renoncer à l'option de 30 véhicules diesel EvoBus supplémentaires ;
- à étudier les alternatives commerciales aux autobus fonctionnant au diesel ;
- à déployer plus activement les alternatives de propulsion électriques ou à gaz ;
- à étudier le principe d'un malus augmenté pour les véhicules diesel privés ;

- à transmettre cette préoccupation à l'assemblée du GLCT Grand Genève, de façon à prendre rapidement des mesures équivalentes au niveau régional.

## ***EXPOSÉ DES MOTIFS***

Mesdames et  
Messieurs les députés,

Cette motion demande au Conseil d'Etat de s'engager pour réduire la pollution due aux particules fines des véhicules utilisant le diesel. L'engagement demandé n'est pas excessif, il s'agit de renoncer à l'achat de véhicules fonctionnant au diesel dès maintenant, sauf bien sûr dans les cas d'utilisation pour lesquels il n'existe aucune autre alternative, au sein de l'Etat et dans les établissements publics autonomes.

Il s'agit en particulier aussi de demander aux TPG de renoncer à l'option de 30 véhicules diesel EvoBus supplémentaires.

Les TPG ont procédé au renouvellement de leurs véhicules il n'y a pas si longtemps. En effet, 87 nouveaux véhicules ont été achetés en 2011 au fabricant EvoBus (Daimler/Mercedes-Benz) après un appel d'offres public et le choix s'est porté sur des véhicules diesel dont on a vanté à l'époque le caractère plus respectueux de l'environnement. Les TPG rappelaient alors qu'un objectif prioritaire était le respect de l'environnement. En dehors des lignes de trolleybus électriques maintenues, le remplacement de véhicules anciens par des véhicules répondant à des normes plus sévères en matière de protection de l'environnement est, certes, un pas dans le bon sens mais ce n'est pas suffisant. Le marché remporté à l'époque pour ces 87 nouveaux autobus diesel contient également une option pour 30 véhicules supplémentaires. Dans le contexte genevois d'une pollution de l'air permanente due au trafic automobile, aggravé en hiver par les émissions de particules dues au chauffage, qui a suscité ces dernières années de nombreuses interpellations du Conseil d'Etat par le Grand Conseil sous forme de questions écrites et motions, il serait raisonnable que les TPG s'engagent plus fortement dans la réduction de la pollution et en particulier dans la réduction des émissions de particules fines. Ce serait l'occasion de renoncer à cette option de 30 véhicules diesel supplémentaires et de commencer à envisager l'achat de véhicules alternatifs ne fonctionnant pas au diesel dans le futur.

Il serait parallèlement nécessaire d'étudier les alternatives commerciales aux autobus fonctionnant au diesel et de déployer plus activement les alternatives de propulsion électriques ou à gaz, alternatives qui devraient être privilégiées.

Une autre action demandée est de rendre moins attractif l'achat d'un véhicule diesel et pour cela d'étudier une augmentation de la taxe de circulation annuelle pour les véhicules diesel privés.

Enfin, ce problème étant transfrontalier, nous serions reconnaissants au Conseil d'Etat, qui préside l'assemblée du GLCT Grand Genève, de transmettre cette préoccupation de façon à prendre rapidement des mesures équivalentes au niveau régional.

Au vu de ces explications, nous vous serions reconnaissant, Mesdames et Messieurs les députés, de réserver un accueil favorable à cette motion et de la prendre en considération.